



Commission paritaire CPE et CCP-ANT du 11/07/2017 sur le mouvement interne

Vos représentants aux commissions paritaires n'ont obtenu des documents préparatoires que la veille de la réunion et il nous manquait de nombreuses informations pour lesquelles la direction s'était engagée l'an passé : lauréats des concours, promotion, mutation, poste vacant, ...

Pour le DGS, la procédure du mouvement est une opération interne où nous ne pouvons pas tout synchroniser compte tenu des agendas différents. Par exemple, les lauréats aux concours AENES ont vocation à quitter l'établissement. Néanmoins, la quasi-totalité des lauréats resteront à l'UPPA puisque l'établissement a des besoins.

Nous avons insisté pour que ces informations soient tout de même données comme les années passées, au titre des postes susceptibles d'être vacants.

Pour le DGS, si des opportunités se révèlent, notamment pour des postes devenus vacants, les candidats au mouvement seront sollicités en priorité.

Nous incitons donc les collègues qui ont participé au mouvement et souhaitent retenter leur chance à faire savoir par mail à la DRH leur volonté d'être sollicités pour ce mouvement « au fil de l'eau ».

Nous avons évoqué la situation du SCD que nous considérons tous comme inadmissible. Nous constatons une volonté manifeste de contourner les instances représentatives du personnel. L'absence de la directrice du SCD à cette CPE a empêché la discussion sur des possibilités de mouvement interne au SCD, ainsi que sur toutes les questions touchant à ce service. Par exemple nous avons demandé à ce qu'une collègue ayant saisi le CHSCT soit informée sans délai d'une décision prise à son égard il y a déjà plusieurs semaines dans le bureau du président. Le DGS a refusé au motif que la directrice n'était pas présente et renvoyé la question à la rentrée de septembre lors d'une CPE extraordinaire réunissant les représentants des personnels ITRF et bibliothèques.

Nous dénonçons avec vigueur la non prise en compte des facteurs humains dans cette gestion RH qui n'a plus d'humaine que le nom. Nous craignons que ce type de gestion, purement comptable ne s'étende rapidement à tous les services.

Nous rappelons que la note de service BIATSS 2017 qui définit la politique RH du ministère concernant la mobilité dit ceci :

« Il est rappelé, notamment aux établissements d'enseignement supérieur, qu'en vertu de l'article 61 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, les autorités compétentes sont tenues de faire connaître au personnel les vacances de tous les emplois.

Conformément aux dispositions de la [loi n° 2009-972 du 3 août 2009](#) relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique, la mobilité doit s'inscrire dans la recherche d'un équilibre entre les aspirations des agents et la continuité du service... »

Visiblement la politique RH de l'UPPA n'est pas en adéquation avec celle du ministère !

Les élus du personnel évoquent le cas d'un échec d'une mutation externe, suite à un avis défavorable du rectorat, alors que le poste est toujours vacant. Le DGS nous informe avoir vu cette question avec le recteur et qu'il sera vigilant pour que cette situation ne se renouvelle pas.

Concernant le mouvement interne :

Sur les 41 personnels inscrits à la première phase du mouvement, 11 ont participé à la seconde phase. Sur ces 11 demandes, seules trois demandes ont été satisfaites : 1 cat B affectée à l'UFR LLSHS en secrétariat master, 1 cat C affectée à la FORCO et 1 cat C affectée à l'UFR DEG. Les huit autres ont été classées sans suite : postes demandés non vacants ou avis défavorable du service de d'origine (SCD)

Sur les emplois de catégorie A, aucun des postes vacants n'a été proposé.

Sur l'un des postes demandé cette année l'administration a privilégié l'avis de la composante d'arrivée. Le seul critère objectif, en adéquation avec la politique RH du ministère qui vise à favoriser la mobilité fonctionnelle, étant l'ancienneté sur le poste précédent (critère que l'administration s'était engagée à respecter l'année dernière) nous obtenons le changement d'attribution.

7 abstentions (dont UNSA)

0 contre

14 Pour (dont CGT, FO, FSU)

Questions diverses :

Rappel des pertes nettes d'emplois statutaires et contractuels au SCD : au total 8 postes alors que le président s'était engagé lors de la mise en place des extensions horaire à ce que le SCD ne perde aucun poste.

Cette CPE restera marquée par un tournant dans la politique RH de l'UPPA qui se fait désormais plus selon des critères comptables, que dans l'intérêt des personnels.

Le DGS lui-même a souligné le peu de postes vacants disponibles cette année en raison du non remplacement des départs en retraite.

Ce sont là les conséquences directes de l'austérité que nous dénonçons régulièrement.

La rentrée 2017 s'annonce particulièrement difficile pour tous les personnels et tout particulièrement pour les BIATSS.

Les syndicats CGT, FO et SNASUB-FSU seront à vos côtés pour revendiquer que tous les postes nécessaires au bon fonctionnement de l'université soient pourvus.

Nous vous proposerons de nouvelles actions à la rentrée pour la satisfaction des revendications.

Pau, le 13 juillet 2017